

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. SAURIN. B. VILA. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. FAUCHOIS. MARGUERES. MECH. NEVETTON-SANTAELLA. POUJADE. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme GRANDE pouv. Mme MARGUERES. Mme JACQUIER pouv. M. GAUGIRAND. M. PANAGET pouv. Mme DEMAISON. M. ROUSSEL pouv. Mme ESTEVEZ. M. SEFIANI pouv. M. B. VILA. M. SEMAOUNE pouv. M. SAURIN. Mme PETIT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FAUCHOIS.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

a) Budget principal

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune relatif à l'exercice 2016 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Reports de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	3 205 892.01	/	3 205 892.01
Recettes :	3 454 157.73	35 000	3 489 157.73

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Reports de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	1 393 820.34	76 414.98	1 470 235.32
Recettes :	1 785 930.92	/	1 785 930.92

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

➤ le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016 **par 24 voix pour.**

b) CCAS

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif du C.C.A.S. relatif à l'exercice 2016 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Reports de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	42 682.12	/	/
Recettes :	43 519.11	12 712.41	13 549.40

.../...

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	0	/	0
Recettes :	0	566.22	566.22

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif du C.C.A.S. pour l'exercice 2016 **par 24 voix pour.**

c) Caisse des Ecoles

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles relatif à l'exercice 2016 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	22 866.83	/	22 866.83
Recettes :	24 653.13	1 300.87	25 954.00

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	0	/	0
Recettes :	0	129.59	129.59

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2016 **par 24 voix pour.**

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur le Maire revient en séance et remercie les conseillers du vote du compte administratif. Il soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2016 établi par le Receveur de L'UNION, Trésorier de la commune. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :

Budget principal : excédent d'exercice de 248 265.72 € en fonctionnement, 392 110.58 € en investissement

Budget CCAS : excédent d'exercice de 836.99 € en fonctionnement, nul en investissement.

Budget Caisse des Ecoles : excédent d'exercice de 1 786.30 € en fonctionnement, nul en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2016 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

.../...

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour** :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune et des budgets annexes, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

3/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – 2^{ème} PARTIE DU DEBAT

Suite à la première partie du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu durant la séance du 17 janvier dernier, Monsieur le Maire propose de poursuivre le débat en livrant l'information essentielle attendue pour la confection du budget, à savoir le montant des bases fiscales 2017 dont une hausse importante était à prévoir compte-tenu de la livraison de nombre de nouveaux logements durant l'année 2016.

Nos bases fiscales ont progressé comme suit :

Taxe d'habitation : de 4 460 000 € (2016) à 4 713 000 € en 2017 (+ 5.6 %).

Taxe foncière bâtie : de 3 127 000 € (2016) à 3 310 000 € en 2017 (+ 5.8 %).

En y appliquant les taux d'imposition actuels inchangés, notre gain fiscal se monte à 65 862 €. Très appréciable, mais pas extraordinaire si l'on considère l'ensemble des logements livrés. Il faut cependant tenir compte de deux remarques :

- Une partie des logements ont été « à cheval » sur l'année fiscale et donneront lieu à un important rattrapage sur les rôles supplémentaires que nous recevons en fin d'année. Ils entreront pleinement sur les bases 2018.
- Les logements construits, de taille plus modeste, ont une base fiscale plus limitée que l'habitat pavillonnaire qui constitue la grande majorité des logements sur la commune. Un tiers d'entre eux sont des logements sociaux qui bénéficient d'exonérations sur la taxe d'habitation imposées par l'Etat, mais que celui-ci compense aux communes sous forme d'une dotation. Celle-ci fait un bond conséquent pour Gratentour et passe de 40 346 à 61 791 €.

Le « gain » pour la commune de Gratentour de l'arrivée des nouveaux logements est donc de 87 307 € en additionnant le gain fiscal et les compensations de l'Etat. Précisons que la hausse de nos logements sociaux va également faire baisser d'environ 15 000 € les pénalités de l'Etat.

Une information n'est pas encore connue (notification prévue fin mars) : le montant de la baisse des dotations en DGF, DSR et DNP, qui est constante depuis plusieurs années. Un montant de - 40 000 € peut être provisionné.

Compte-tenu de ce qui précède, le budget de fonctionnement de la commune pour 2017 peut être projeté comme suit, hypothèse à taux d'imposition constants et aucune embauche dans le personnel :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2016	BP 2017	Chapitre	CA 2016	BP 2017
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	-	-
011 : Charges à caractère général	795 253	835 000,00	013 : Atténuations de charges	182 916,59	160 000,00
012 : Charges de personnel	1 817 133	1 866 065,50	042 : Opérations d'ordre entre sections	615,00	615,00
014 : Atténuations de produits	52 425	35 000,00	70 : Produit des services	336 467,55	350 000,00
042 : Opérations d'ordre entre sections	64 970		73 : Impôts et taxes	1 984 743,75	2 034 603,98
023 : Virements à investissement	-		74 : Dotations et participations	873 717,34	850 011,00
65 : Autres charges de gestion courante	412 968	440 000,00	75 : Autres produits de gestion courante	64 457,50	65 000,00
66 : Charges financières	63 143	65 000,00	76 : Produits financiers	-	
67 : Charges exceptionnelles	-	-	77 : Produits exceptionnels	11 240,00	10 000,00
68 : Amortissement des immobilisations	-	60 000,00	Total budgétaire :	3 454 157,73	3 470 229,98
Total budgétaire :	3 205 892,01	3 301 065,50			
			Excédent/Déficit		169 164,48

Le budget fonctionnement dégage un excédent de l'ordre de 169 000 € selon les prévisions actuelles, qui pourra être employé de diverses manières (embauches dans certains services, constitution d'une épargne d'investissement) qui seront présentées et débattues en séance.

.../...

En ce qui concerne le budget d'investissement, en ajoutant à l'excédent antérieur d'investissement comme de fonctionnement d'autres recettes connues (FCTVA, dernier acompte de Kaufman and Broad, Subventions), nous pouvons présenter dégager la somme d'environ 1 074 000 € disponible pour l'investissement :

Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2016	BP 2017	Chapitre	CA 2016	BP 2017
001 : Solde d'exécution reporté	-	-	001 : Solde d'exécution reporté	-	315 695,60
10 : Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	021 : Virement de section fonctionnement	-	-
020 : Dépenses imprévues d'investissement	615,00	-	024 : Produit des cessions	-	-
13 : Subventions d'investissement	56 250,00	615,00	040 : Opérations d'ordre entre sections	64 970,23	-
16 : Remboursement d'emprunts	458 839,67	399 736,00	041 : Opération patrimoniales	-	-
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-	-	10 : Dotations fonds divers et réserves	511 383,29	530 643,01
20-21-23 : Immobilisations	878 115,67	-	Dont FCTVA	427 440,37	147 377,29
27 : Autres immobilisations financières	-	-	Dont TLE	-	100 000,00
Total budgétaire :	1 393 820,34	400 351,00	Dont 1068	83 942,92	283 265,72
			13 : Subventions d'investissement	759 167,40	307 489,00
Dette en capital au 1er janvier 2017	2 983 716,10		16 : Emprunts et dettes assimilées	56 250,00	-
	0,88		21 : Terrain nus	-	-
			27 : Autres immobilisations financières	394 160,00	261 000,00
			28 : Amortissement des immobilisations	-	60 000,00
			Total budgétaire :	1 785 930,92	1 474 827,61
				Excédent	1 074 476,61

La première partie du débat d'orientation budgétaire a déjà acté le principe de l'inscription des dépenses correspondant aux projets de la réhabilitation de l'ancienne mairie, l'extension-transformation de la cantine scolaire et la construction d'une 12^e classe à l'école primaire.

Après débat, les conseillers souhaitent que le budget s'oriente dans les directions suivantes :

Pour le fonctionnement, compte-tenu de la croissance de la commune et des projets en cours, de programmer l'embauche de trois agents : un pour l'encadrement du centre de loisirs, un pour l'animation du projet culturel de l'ancienne mairie et un pour les services administratifs. Le chiffrage de ces postes devra être porté sur le chapitre des charges de personnel. Pour les services administratifs, en raison du besoin de personnel à technicité accrue pour le poste, il est décidé le recrutement immédiat d'un agent de catégorie B (rédacteur administratif) – un poste vacant existe déjà dans le tableau des effectifs municipaux. Le montant porté aux charges générales (chapitre 011) devra faire l'objet d'un arbitrage en commission en fonction des besoins des services.

Pour l'investissement, il est convenu que soient inscrites les sommes pour les opérations suivantes :

- 300 000 € pour la réhabilitation de l'ancienne mairie (café municipal).
- 303 000 € pour l'extension-transformation de la cantine.
- 50 000 € pour la construction d'une 12^{ème} classe.

Ces sommes totalisent 653 000 €. Il reste donc 421 000 € pour d'autres investissements ou pour la constitution d'une épargne qui servira à des investissements ultérieurs. Un débat s'engage et les délégués conviennent d'inscrire les dépenses supplémentaires suivantes :

- 100 000 € pour l'achat de terrains pour un parking proche du parc de la Mairie (projet Bourbon)
- 250 000 € pour l'aménagement de la salle polyvalente
- 90 000 € pour la construction d'une 7^e classe à l'école maternelle.

Compte-tenu des fonds disponibles et des demandes de services, un arbitrage devra être décidé en commission des finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, vote la présente délibération et demande à son Maire de présenter un budget 2017 en ce sens.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour afin que l'assemblée se prononce sur les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2017 ainsi que sur une modification du tableau des effectifs. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

3 bis/VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017 (T.H., T.F.B. ET T.F.N.B.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services fiscaux viennent de notifier à la commune les bases d'imposition et les allocations compensatrices allouées par l'Etat relatives à l'exercice 2017.

En conséquence, il propose au conseil municipal de fixer les taux d'imposition communaux pour l'exercice 2017 en les laissant inchangés par rapport à l'année précédente, à savoir :

➤ Taxe d'Habitation	16.01 % ,
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14.00 %
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	131.57 % .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 23 voix pour et 2 absentions (Mmes ESTEVEZ et DEMAISON)**, décide de fixer pour 2016 les taux suivant les montants indiqués ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

4/ AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE TOULOUSE METROPOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération Toulousaine a été entreprise à l'initiative du président de Toulouse-Métropole. Celle-ci est en cours d'élaboration et prend actuellement en compte l'avis des nombreuses institutions associées. Une lutte politique s'engage pour que soient davantage pris en compte les problèmes de transports sur le nord Toulousain et une initiative commune des Maires du secteur, Trans-partisane, va être lancée.

Le conseil municipal déplore fortement une absence réelle de volonté politique sur notre territoire et émet six réserves :

- 1 Le Boulevard Urbain Nord aura un délai de réalisation étalé sur de trop nombreuses années (une vingtaine d'année), malgré la modicité de son coût (160 millions d'Euros) par rapport à celui de la réalisation de la nouvelle ligne de métro.
- 2 Une liaison pendulaire en bus entre la gare de St-Jory et éventuellement Lespinasse et les autres communes du secteur doit à être développée.
- 3 Un manque d'ambition total pour répondre aux problématiques de transport du Nord Toulousain avec, outre le BUN, l'aménagement de la Route Nationale, du pont sur la Garonne et des aménagements ferroviaires.
- 4 Le PDU proposé ne répond que très partiellement aux enjeux en terme d'adéquation entre les politiques de déplacement et d'habitat telles que définies dans le SCOT.
- 5 Le plan de financement reste très fragile et repose sur des hypothèses de ressources maximisées et des dépenses particulièrement faibles, rendant crédible une forte augmentation fiscale durant le mandat 2020-2026 ou une révision à la baisse du projet.
- 6 Dans une vision intégrée des budgets de Toulouse-Métropole et de Tisseo-SMTC, l'encours de dette serait doublé à 4 milliards d'Euros en 2024, interdisant de fait tout investissement significatif nouveau, hors politique des transports, et ce pour de trop nombreuses années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour et trois abstentions (Mmes POUJADE, FAUCHOIS et CAMBOU)** :

- De manière générale, **déplore** l'insuffisance générale des crédits apportés pour le développement des infrastructures de transports sur le nord Toulousain,
- **Approuve** néanmoins le projet de PDU, **en y formulant les six réserves exposées ci-dessus.**

5/ DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES – LOTISSEMENT DU COUSTELA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle voie s'ouvrira au terme des travaux sur le nouveau lotissement du Coustéla.

Dans la continuité des dénominations du secteur qui portent le nom de sommets pyrénéens, il est proposé au conseil municipal de valider le nom suivant : « rue du Canigou ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, donne un avis favorable à la proposition de son Maire de dénommer la nouvelle voie du nouveau lotissement du Coustéla « rue du Canigou ».

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Autorisation de dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget prévu pour le mois de mars 2017, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités locales.

Il s'agit des opérations suivantes, totalisant 12 750 € :

- Opération 1505 (Réhabilitation de la salle polyvalente), pour 10 300 € de frais d'études et travaux.
- Opération 1624 (Jeux sur le groupe scolaire), pour 2 450 € de travaux d'installation d'une dalle béton.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement précitées préalablement au vote du budget.

b) Tirage au sort des jurés d'assises 2018.

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort de neuf jurés d'assises à partir des listes électorales, pour des électeurs âgés de plus de 23 ans.

Le tirage au sort a donné a désigné les jurés suivants :

- Mme Christine RASSER épouse KAMMACHER,
- M. Frédéric Claude Daniel HACQUEMAND,
- Mme Paulette ALVERNHE,
- Mme Lara Denise Marthe François DUC,
- M. Boris Jean LEHMANN,
- M. Louise Pierre Antoine LONGEAUX,
- Mme Patricia CANOVAS,
- Mme Michelle VISCIANO,
- Mme Josiane FOURNES.

- FIN DE LA SEANCE -

**ANNEXE
AU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVIER 2017**

**Faisant suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace
la délibération n° 2017/20 du 28 février 2017**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager des dépenses d'investissement nouvelles avant le vote du budget prévu pour le mois de mars 2017, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités locales.

Il s'agit des opérations suivantes, totalisant 12 750 € :

- Opération 1505 (Réhabilitation de la salle polyvalente), pour 42 300 € de frais d'études et travaux.
- Opération 1624 (Jeux sur le groupe scolaire), pour 2 450 € de travaux d'installation d'une dalle béton.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement précitées préalablement au vote du budget.

- FIN DE LA SEANCE -

